

SEJOUR NEIGE – HIVER 2022

AU COEUR DES PYRENEES

ARREAU



Séjour proposé pour
Les adolescents de 13 à 16 ans / Enfants de 7 à 12 ans

*La priorité est donnée aux adolescents/ Liste complémentaire pour les enfants,
Adolescents et enfants jamais partis avec l'association*

Du Vendredi 4 Février au Samedi 12 Février 2022
(Une dizaine de places)

FIN DES INSCRIPTIONS LE JEUDI 20 JANVIER 2022

La commune de La Forêt-Fouesnant organise, en partenariat avec l'association « Chêne et Roc », un séjour à ARREAU (*Hautes-Pyrénées*) du vendredi 4 février au samedi 12 février 2022.

La commune apporte un soutien financier aux *familles forestoises*.

Le coût du séjour est fixé par l'association à : **595 € TTC**

La commune participe à hauteur, pour un enfant / adolescent forestois : **250 € par enfant**

Les dossiers d'inscription sont à retirer en mairie ou sur le site internet de la commune.

**L'inscription ne sera effective qu'au retour du dossier complet
en Mairie ou par courriel à espacejeunes@foret-fouesnant.org.**

Critères de priorité : Adolescents et enfants jamais partis avec l'association

* Adolescents de 13 à 16 ans

* Liste complémentaire :

*- Enfants de 7 à 12 ans

*- Enfants partis uniquement en été (*1^{er} séjour d'hiver*)

Modalités de règlement :

Un acompte de 200 € (*chèque à l'ordre de l'association « Chêne et Roc »*) est réclamé à l'inscription.

Nous vous informons que vous recevrez, *un mois avant le départ*, la facture du montant à régler, par l'association « Chêne et Roc » (*déduction faite de la participation communale*).

Participation du C.C.A.S. :

Le C.C.A.S. apportera son concours financier sous forme de Bons de Plein Air aux familles domiciliées sur la commune qui rempliront les conditions d'attribution (*critères de ressources - voir fiche détaillée*).

PIECES A FOURNIR - A DEPOSER EN MAIRIE ou A ENVOYER PAR COURRIEL

à espacejeunes@foret-fouesnant.org

(Pour la constitution du dossier de pré-inscription)

- Le(s) bulletin(s) d'inscription(s) avec le chèque d'acompte de 200 € à libeller à l'ordre de « Association Chêne et Roc »,
- La demande de bons de plein air du CCAS (*sous conditions de ressources*)
- L'accord de prise en charge par l'organisme payeur avec adresse complète et le nom de l'interlocuteur (Services Sociaux, CCAS, etc...).

Tout dossier de pré-inscription incomplet ne sera pas pris en compte

Ces pièces sont à retourner en Mairie, le plus rapidement possible.

Par la suite, vous recevrez un courrier de confirmation d'inscription de l'association « Chêne et Roc » ainsi que la liste des autres pièces obligatoires à fournir.

RENSEIGNEMENTS : ESPACE JEUNES DE LA FORET-FOUESNANT

2 rue des Cerisiers - 29940 La Forêt-Fouesnant

Tél : 06 21 01 13 26 - 02 98 59 13 83 – courriel : espacejeunes@foret-fouesnant.org

